



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt , le vingt avril, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en visioconférence, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 14 avril 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL - M. Alain CARIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard MACRET donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Yann MONGABURU
M. Jacques WIART donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Antoine BACK
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Laurence COMPARAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20200420_3 - Covid-19 Actions mises en place par la Ville face à la pandémie

SEANCE DU 20 AVRIL 2020

3-(22406). ADMINISTRATION GENERALE : Covid-19 Actions mises en place par la Ville face à la pandémie

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

La France traverse actuellement la crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie du virus « COVID19 ». Mobilisée au service des Grenobloises et des Grenoblois, la Ville de Grenoble déploie, et fait respecter, sur son territoire, les dispositions prises par le Gouvernement de la République en vue de freiner la propagation du virus et de protéger les populations les plus fragiles.

Fidèle à ses valeurs d'égalité et de solidarité, la Ville de Grenoble met en oeuvre un bouquet de mesures exceptionnelles, pour maintenir les services publics essentiels au service de la population, avec une attention renforcée envers les Grenobloises et les Grenoblois les plus fragiles et les plus précaires.

Guidée par la mission d'intérêt général du service public, la Ville de Grenoble assure également la solidarité envers les personnels soignants et les Grenobloises et les Grenoblois qui, chaque jour, assurent des missions de premières nécessités.

Dès le 25 février 2020, la Ville de Grenoble et son CCAS, ont déclenché son plan communal de sauvegarde pour répondre à la crise et mobiliser les services municipaux.

Depuis le 13 mars 2020, la « cellule de crise » se réunit tous les jours afin de mettre en oeuvre les solutions opérationnelles qui s'imposent.

Le 16 mars 2020, le plan de continuité d'activité de la Ville de Grenoble et du CCAS a été déclenché afin d'assurer aux Grenobloises et aux Grenoblois l'accès aux services publics vitaux tels que l'état civil, la propreté urbaine, l'hygiène, la sécurité, l'accueil des enfants des personnels mobilisés en première ligne dans la lutte contre l'épidémie, le fonctionnement des structures d'hébergement des personnes âgées et des personnes en grande précarité, la poursuite des interventions à domicile auprès des personnes fragiles.

La présente délibération présente l'ensemble des mesures qui répondent aux objectifs suivants :

- Assurer la continuité des services municipaux vitaux (organisation interne des services, état civil...)
- Accompagner la lutte contre la progression de la pandémie et gérer la crise sanitaire (Police, information, centre de santé, masques...)
- Protéger les personnes plus fragiles et des plus précaires (distribution de nourriture, système d'entraide...)
- Proposer des mesures d'accompagnement exceptionnelles

- Pour les personnes mobilisées en première ligne contre la pandémie
- Pour les forces vives qui portent le fonctionnement économique du territoire
- Pour faire vivre l'accès à une alimentation de qualité en proximité (marchés...)
- Maintenir du lien et de la présence humaine, autrement (Culture, sport, entraide, créativité...)
- Anticiper le déconfinement progressif à venir

I. Assurer la continuité des services municipaux

• Accueil en mairie

Depuis le 23 mars, l'Hôtel de Ville a revu ses horaires d'ouverture. L'accueil est désormais ouvert de 9h à 13h pour les démarches suivantes : actes d'état civil (décès, naissance et reconnaissance d'enfants) et la délivrance des titres d'identité (uniquement pour les besoins immédiats).

• Lien aux habitant-es

Les équipes d'accueil téléphonique de la Ville sont mobilisées toute la journée pour répondre aux questions des habitant-es, qui peuvent également contacter la mairie par mail et via les réseaux sociaux. Toutes les équipes s'attachent à être réactives dans les réponses apportées via l'ensemble de ces canaux. En parallèle, la communication en direction des habitant-es se poursuit afin de partager les informations importantes sur ce qui est mis en œuvre localement.

La Ville a notamment mis en ligne sur son site internet une Foire Aux Questions mise à jour et complétée très régulièrement, afin de rappeler les bons comportements et de répondre aux questions les plus fréquentes posées par les Grenobloises et Grenoblois.

La plateforme Grenoble-solidarité (www.solidarites-grenoble.fr) est mise à jour plusieurs fois dans la journée au gré des nouvelles informations par le service information documentaire (SID) du CCAS. Depuis le début de la crise sanitaire, le SID est plus que jamais en lien étroit avec les trois Directions Action sociale du CCAS, mais aussi avec les services de la Ville et de très nombreuses associations du territoire, afin de relayer, diffuser, communiquer, les informations relatives aux actions de solidarité sur le territoire et très mouvantes en ce moment.

Un tableau des lieux et heures des distributions alimentaires ainsi qu'un autre recensant les services d'écoute et de soutien psychologique pour faire face à l'éprouvante situation que peut représenter le confinement, sont entre autres précieuses informations actuellement accessibles.

Le pôle presse continue également à assurer un lien régulier avec les journalistes et la presse.

• Continuité de service

Coté CCAS, l'ensemble des résidences, services d'hébergement et services à domicile (soins infirmiers et restauration à domicile) fonctionnent, ainsi que l'accueil du siège avec la domiciliation et les aides sociales (contacts par téléphone et accueils sur rendez-vous). Une crèche est ouverte pour accueillir les enfants des personnels de soins et des forces de l'ordre et de secours mobilisés. Un certain nombre de services continuent de fonctionner à distance par contact téléphonique avec les usagers et usagères (le Pôle Inclusion Financière, l'accueil de jour des Alpains et la Maison des Aidants par exemple)

Coté Ville, les services supports comme les Finances, assurent une continuité de service depuis le début de la crise. Ils continuent ainsi à assurer le suivi comptable et budgétaire ainsi que le paiement des factures. La mobilisation est forte également du côté des Ressources Humaines, notamment pour garantir la paye des agents, organiser le confinement des agent-es en traitant leur situation administrative, maintenir un dialogue social et un lien hebdomadaire avec le CHS, garantir un suivi médical individualisé pour tous les agent-es suspectés de COVID par la médecine professionnelle.

Coté CCAS, l'ensemble des résidences, services d'hébergement et services à domicile (soins infirmiers et restauration à domicile) fonctionnent, ainsi que l'accueil du siège avec la domiciliation et les aides sociales (contacts par téléphone et accueils sur rendez-vous). Une crèche est ouverte pour accueillir les enfants des personnels de soins et des forces de l'ordre et de secours mobilisés. Un certain nombre de services continuent de fonctionner à distance par contact téléphonique avec les usagers et usagères (le Pôle Inclusion Financière, l'accueil de jour des Alpains et la Maison des Aidants par exemple)

- **Télétravail**

Afin de permettre au service public de continuer à fonctionner, le service commun Ville-CCAS-Métropole a développé les moyens informatiques permettant de passer de 120 agent-es en télétravail dans les conditions de fonctionnement habituel à plus de 700 agent-es. Des outils d'audio et vidéo conférence permettent aux équipes de maintenir des réunions de travail malgré le confinement.

- **Plateforme de volontariat interne**

Pour favoriser la solidarité parmi les agent-es de la Ville et du CCAS, une plateforme a été mise en place. Les agent-es pour lesquels la période de confinement a entraîné une baisse des activités habituelles peuvent ainsi se proposer en renfort pour les missions incontournables. En parallèle, cette plateforme permet aux services de signaler leurs besoins en renforts et en compétences particulières.

- **Vie institutionnelle**

La continuité de la vie institutionnelle est également assurée : un exécutif s'est tenu en vidéoconférence le 14 avril. Des conférences téléphoniques avec les président-es des groupes du conseil municipal animées par le maire se tiennent tous les 10 jours depuis le début du confinement, afin d'échanger sur les actions entreprises par la collectivité et de répondre à leurs questions.

II. Accompagner la lutte contre la progression de la pandémie et gérer la crise sanitaire (Police, équipements de protection individuelle, centre de santé,)

• Une action renforcée pour le respect des règles sanitaires

La Ville appelle régulièrement chacune et chacun au plus strict respect des règles. Les déplacements doivent être limités aux seuls cas précisés dans l'attestation dérogatoire dont chacune et chacun doit être muni.

L'action de la police municipale a été renforcée pour assurer la sécurité sanitaire de toutes et tous et veiller au bon respect des règles de confinement. Elle a ainsi réalisé, entre le 17 mars (date de mise en place du confinement) et le 13 avril 2020, 3 509 contrôles en ce sens. Depuis le décret du 23 mars 2020 les policiers-es municipaux sont par ailleurs habilités-es à verbaliser le non-respect de règles de confinement. 348 verbalisations ont ainsi été effectuées entre le 23 mars et le dimanche 13 avril 2020.

La coordination avec la police nationale est étroite : des opérations de contrôle conjointes entre police nationale et municipale sont menées régulièrement. En coordination avec la TAG, la police municipale effectue également des points de présence aux arrêts de transport en commun et des passages dans les bus et tramways afin d'y contrôler également le respect des règles liées au confinement.

Concernant les personnes sans domicile fixe, bien avant les consignes gouvernementales, la Ville a demandé à ses agents-es de la police d'être attentifs-ves aux personnes ne disposant pas de domicile personnel et de ne pas procéder à des verbalisations pour non-respect des règles de confinement pour ces populations.

La Ville de Grenoble a pris un arrêté municipal le mardi 7 avril pour protéger le repos des personnes qui travaillent de nuit mais également celles qui télétravaillent, et les familles avec des jeunes enfants. Ainsi les travaux de bricolage ou de jardinage avec utilisation d'appareils bruyants sont interdits sauf sur les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 et de 16h00 à 18h00 - Les samedis de 10h30 à 12h30.

• Concernant les besoins en matière d'équipement de protection individuelle des agents-es

Depuis le début de la crise sanitaire, la Ville de Grenoble est en lien étroit et permanent avec le CHU de Grenoble et l'Agence Régionale de Santé afin de participer à l'identification des besoins prioritaires sur le territoire et à leurs approvisionnements.

En ce qui concerne les masques, il existe plusieurs catégories de masques (masques de « protection respiratoire » dits FFP2, masques « à usage médical » dits chirurgicaux, masques « barrière » en tissus...).

Pour les besoins du personnel de la Ville et du CCAS, un travail a été mené avec les services municipaux en charge de la Santé et de la Prévention des risques professionnels afin d'élaborer des recommandations d'usage pour la distribution des différents types de masque

en fonction des contacts public, de la possibilité d'appliquer les gestes barrière, des disponibilités nationales et des recommandations sanitaires d'utilisation.

Une gestion de stock centralisée de l'ensemble des masques a été mise en place à l'échelle de la Ville et du CCAS. Elle vise à assurer une gestion fine du stock destinés aux agent-es. Les agent-es municipaux, les associations et les bénévoles en contact avec du public dans des espaces réduits ou confinés sont équipé-es de masques chirurgicaux ou tissus. Le personnel soignant réalisant des gestes invasifs, ou en contact prolongé avec des personnes atteintes du COVID est équipé de masques FFP2, suivant les recommandations de l'ARS.

Des échanges sur ce sujet se sont tenus et vont se poursuivre les organisations syndicales de la Ville et du CCAS.

Malgré les importantes difficultés d'approvisionnement rencontrées au niveau national, nous tenons à saluer la solidarité qui s'est mise en place à tous les niveaux du territoire (Armées, ARS, CHU, collectivités locales, associations, acteurs économiques...) pour assurer la gestion des stocks et les approvisionnements. La Ville reste mobilisée et salue les acteurs économiques du territoire qui se sont mobilisés dès la première heure et ont su faire preuve de solidarité, de souplesse et d'innovation (don de stocks, redirection de production, création de partenariats nouveaux) au regard des besoins de masques et autres matériels médicaux indispensables.

En complémentarité et dans un esprit de solidarité, une production de masques tissus a été lancée avec les couturières de la Théâtre municipal de la Ville de Grenoble et des couturières grenobloises bénévoles dès les début du confinement.

En ce qui concerne les autres équipements de protection individuels (gants, lunettes, sur-blouse, sur-chaussures, charlottes), une gestion commune des stocks ville et CCAS est aussi organisée, toujours en lien avec le CHU et l'ARS.

- **L'organisation de l'accueil des enfants de personnels mobilisés en première ligne dans les écoles et dans les crèches publiques de Grenoble**

Depuis le 17 mars, l'accueil des enfants des personnels de santé est assuré par la Ville et le CCAS, à la crèche comme à l'école. Cet accueil bénéficie également aux personnels de police, de gendarmerie et pompiers depuis le début du mois d'avril. L'accueil à l'école est travaillé en dialogue très étroit avec l'Education nationale, qui assure la vérification de l'éligibilité des familles ainsi que la mobilisation du personnel enseignant. La Ville assure l'ouverture de 7 écoles (Elisée-Chatin, Jean-Jaurès, Buffon, Ampère, Bizanet, Jules-Ferry, Beauvert) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h par unités de 10 enfants, avec service de restauration et accueil périscolaire du soir.

Pendant les vacances scolaires (à compter du lundi 20 avril), l'accueil de ces enfants sera assuré grâce à la mobilisation de 6 associations socio-culturelles, selon des conditions similaires à celles mises en place dans le temps scolaire, le suivi sanitaire (équipement en masques, protocole de nettoyage, appui médical...) et la restauration étant assurés par la Ville. La gratuité de l'accueil est assurée.

L'accueil des enfants de 0 à 3 ans en crèche est mis en œuvre par les équipes du CCAS selon les mêmes critères d'éligibilité, au sein de la crèche New York, de 6h à 20h30 tous les jours de la semaine.

Les services de la Ville et du CCAS travaillent en coordination avec les services du département pour ce qui concerne le repérage de situations complexes (risques de maltraitance notamment) dans ce contexte de risque accru lié au confinement.

Un centre de consultations Covid-19

La Ville a contribué à équiper le centre de médecine libérale Covid-19 installé à Grenoble. Ce centre mobilise une vingtaine de médecins généralistes volontaires de l'agglomération (dont l'AGECSA) et des infirmier-es, des kinésithérapeutes libéraux et des secrétaires médicaux pour assurer l'accueil téléphonique et physique des patient-es. Il n'est accessible qu'aux patient-es suspecté-es de Covid-19 et orientés là par leur médecin traitant ou le 15.

III. Protéger les plus fragiles et des plus précaires (distribution de nourriture, système d'entraide...)

- **Une plateforme de solidarités mise en place**

A partir du 18 mars, la Ville a lancé *Grenoble Voisins Voisines*, une plateforme de solidarités de voisinage pour faire face au Covid-19.

L'objectif de cette plateforme est créer un système d'entraide permettant d'améliorer le quotidien des habitant-es, d'aider dans leur quotidien ses voisin-es de palier mobilisé-es par la gestion de la crise sanitaire, de prendre soin des personnes les plus fragiles, de réduire la solitude liée aux mesures de confinement ou encore de renforcer les liens de solidarités envers les plus fragiles.

Grenoble Voisins Voisines propose ainsi de créer des « boucles de solidarités entre habitants » pour s'échanger les bons tuyaux. Les services entre particuliers sont 100% gratuits. La modération est assurée par des agent-es volontaires de la Ville de Grenoble.

Environ 2 300 volontaires se sont mobilisés depuis le lancement de cette plateforme.

De nombreux contacts se sont créés par le biais de cette plateforme entre personnes ayant besoin d'aide et ces volontaires : courses de première nécessité, impression d'attestation, soutien scolaire ou encore échanges de conseils et de bonnes idées.

La plateforme *Grenoble Voisins Voisines* a également évolué pour que les volontaires qui le souhaitent puissent aussi désormais directement se signaler auprès de la Ville ou des associations pour apporter leur aide. Une cheffe de projet a été affectée à la mobilisation des volontaires et à leur une mise en relation par la ville directement avec des personnes ayant besoin d'aide.

Les volontaires peuvent participer à la cellule d'appel téléphonique solidaire mise en place avec le CCAS pour lutter contre l'isolement de nombreuses personnes âgées ou fragiles en organisant des appels réguliers. Plus de 100 volontaires participent ainsi à cette « cellule solidaire et citoyenne de lutte contre l'isolement ». Ils peuvent également se porter volontaire

pour mener des actions de distribution alimentaire pour les plus modestes avec les associations et le CCAS directement sur le terrain.

Des échanges ont également lieu avec la communauté éducative afin d'étudier la possibilité que ces volontaires puissent aussi participer à des actions de soutien scolaire.

La lutte contre l'isolement des aîné-es

Dans les EHPAD et les résidences autonomie, le confinement empêche les aîné-es d'être en lien physique avec leurs proches. Grenoble est engagée dans la démarche « Ville amie des aînés » lancée par l'OMS, et se mobilise pour permettre à chaque aîné-e de traverser la crise dans les meilleures conditions possibles. Dans les établissements gérés par le CCAS, accueillant plus de 500 personnes, les agentes et agents font tout leur possible pour que des liens sociaux de soient maintenus malgré le confinement.

Ainsi :

- Dans les EHPAD et les résidences autonomies gérés par le CCAS, plus d'une centaine de personnes se sont montrées intéressées pour recevoir chaque jour le Dauphiné Libéré. La Ville a donc pris un abonnement pour chacune d'elle pour toute la durée du confinement. Les journaux sont remis aux résident-es après avoir été traités comme il se doit par les équipes.
- Prochainement 19 tablettes numériques seront réceptionnées dans les EHPAD pour permettre aux aîné-es qui le souhaitent de rester au contact visuel de leurs proches. Les premières sont arrivées la semaine du 6 avril.
- Une compagnie de musiciens professionnels viendra dès la semaine du 20 avril jouer de la musique dans les cours des établissements
- Des textes proposés par les bibliothécaires sont distribués aux personnes qui le souhaitent avec leur repas
- Des livres sont aussi proposés en lien avec les bibliothèques de la Ville
- Le Conseil des Aîné-es propose à toutes les personnes qui souhaitent témoigner leur soutien, leur sympathie, d'envoyer un message, un texte, un dessin, un témoignage etc. aux personnes âgé-es confinées dans des établissements (du CCAS et d'ailleurs comme ceux de la Mutualité Française par exemple), à domicile et connues des associations ou des services, mais aussi aux professionnel-les et aux bénévoles qui prennent soin d'elles, de pouvoir le faire via l'adresse électronique suivante : conseildesainé-es@grenoble.fr

- Des agent-es viennent en soutien dans les établissements pour animer partager avec les personnes âgées de moments qui peuvent prendre la forme de lectures, discussions etc

C'est aussi dans ce but que la Ville a fait évoluer la semaine dernière la plateforme Voisins Voisines en mettant directement en lien les personnes âgées isolées avec des volontaires pour les appeler régulièrement, prendre des nouvelles, leur rendre service. Cette « cellule solidaire et citoyenne de lutte contre l'isolement » a permis d'ores et déjà plusieurs dizaines de mises en relations intergénérationnelles.

Le Service Restauration à Domicile et le service de soins infirmiers à domicile qui s'inscrivent dans la politique d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie de la ville et contribuent au soutien à domicile des personnes âgées sont plus que jamais mobilisés et en très grande vigilance.

Il en est de même pour le service social personnes âgées du CCAS.

Les agents sociaux de restauration à domicile (RAD) livrent chaque jour les repas au domicile des Grenoblois. Le nombre de repas distribué est passé de 327 (au début du confinement) à 437 repas par jour aujourd'hui, soit plus de 100 repas supplémentaires. De 7, il y a eu rapidement la nécessité d'organiser 8 puis 9 tournées de distribution (1 tournée = +/- 50 repas livrés à domicile).

La cuisine centrale, en service minimum au début de la crise, a du aussi s'adapter pour satisfaire la demande toujours plus importante tant au niveau de l'approvisionnement que de sa production tout en respectant les mesures barrières. Ceci a nécessité la mise en place d'une forte coopération entre le service RAD, la cuisine centrale mais aussi le service du protocole (a mis à disposition un véhicule), le service des Sports (venu renforcer les équipes distribution). Pour lutter contre l'ennui lié à l'isolement, en plus des repas, des jeux de lettres (mots croisés, mots fléchés etc.) et des textes sont aussi distribués avec les repas.

- **L'accompagnement des familles en situation de précarité**

Il est également une préoccupation constante dans cette période qui comporte un risque d'isolement accru des personnes en situation de grande difficulté sociale.

- **Hébergement et mise à l'abri :**

La trêve hivernale est prolongée de deux mois et s'étend jusqu'au 31 mai 2020 à l'heure actuelle. Le 115 est à composer pour solliciter la mise à l'abri de personnes sans domicile. La Ville et le CCAS sont en relation permanente avec l'Etat afin que le droit à l'hébergement soit assuré dans cette période critique. De nombreuses personnes sont encore à la rue ou vivent dans des camps, des squats, des locaux et autres endroits impropres à l'habitation et qui ne permettent pas le respect des règles sanitaires élémentaires imposées et indispensables. La Ville a interpellé à plusieurs reprises l'Etat sur ces situations. Des dispositifs se mettent en place, certains sont accompagnés par Grenoble Alpes Métropole et s'ils sont un plus indéniables, ils ne sont pas encore aujourd'hui à la hauteur des besoins.

Les structures et services d'hébergement et leurs agent-es se sont organisés pour assurer la poursuite de leurs missions et de leurs interventions auprès des publics accueillis tout en réorganisant les modes de prises en charge collectives et individuelles qu'impose la situation sanitaire.

Des agent-es de la ville dont la compétence métier était compatible avec les missions de ces services sont venu-es renforcer et soutenir les équipes.

- Accès à l'alimentation :

Depuis le début de la crise sanitaire, les équipes du CCAS, en lien avec les associations, sont mobilisées pour assurer aux plus précaires des distributions de denrées alimentaires. Elles ont été en première ligne pour parer à la fermeture, au début du confinement, de près de l'ensemble des associations de distribution des denrées alimentaires pour les plus précaires.

Chaque jour, ce sont plus de mille repas ou colis alimentaires qui sont distribués grâce aux stocks des associations, aux dons et aux plus de 200 repas cuisinés par la cuisine centrale à cette fin. L'Association Magdalena, Point d'Eau, de même que la Banque Alimentaire de l'Isère se sont rapidement organisés pour également être présentes sur le terrain auprès des plus en difficulté et assurer, entre autres des points de distributions de nourriture.

Depuis, de nouveaux points de distribution ont ouverts. Aujourd'hui, ce sont 13 points de distribution alimentaire qui sont organisés sur le territoire grenoblois et 16 sur la métropole, contre deux points la première semaine. Les associations commencent à reprendre tout ou partie de leurs activités.

Au cœur des solidarités, le CCAS organise ce travail de terrain : collecte des surplus, livraison de barquettes aux restaurateurs qui cuisinent les produits frais, récupération des plats préparés, préparation de lots, mise en relation de bénévoles avec les associations qui en ont besoin...

Les équipes du CCAS ont aussi assuré la livraison de repas sur des sites de squats, de campements afin d'éviter le déplacement et le rassemblement de population.

- Accès aux soins et à l'hygiène :

Pour les familles en situation de sans-abrisme ou de mal-logement, les douches municipales sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 12h. Elles sont gratuites et un « kit de toilette » est fourni. Le CCAS a au début de la crise sanitaire acheté également des produits d'hygiène qu'il a distribué dans les squats et les camps.

• Un maintien de l'accompagnement et du lien avec les jeunes les plus fragilisés :

La Ville maintient le lien avec les jeunes les plus fragilisés, en particulier à la Villeneuve et au Village Olympique. Les correspondants jeunesse sont en contact avec les jeunes plusieurs fois par semaine, par sms et téléphone.

Un appui a pu être apporté à des lycéens en Terminale pour relire leurs parcours motivés, à l'approche de la fermeture de la plateforme d'orientation Parcours Sup'. Ils sont également sollicités sur d'autres sujets, tels que l'orientation, l'alternance ou des demandes d'accompagnement sur des projets individuels.

Pour les jeunes qui bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du Programme de Réussite Éducative, un suivi est maintenu par téléphone. Les jeunes sont rappelés chaque semaine, ce qui permet de les soutenir dans cette période.

- **Enfance en danger :**

Cette période de confinement suscite une préoccupation accrue concernant les problématiques de santé et la prévalence des violences intrafamiliales. La Ville de Grenoble rappelle en premier lieu le numéro du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, le 119.

Si nous pouvons regretter l'absence de coordination et d'information claires et précises de la part du Conseil Départemental de l'Isère sur ces questions dont il a la responsabilité, force est de constater que les services de la Ville et du CCAS restent en lien avec les services du département (Protection Maternelle et Infantile, Aide Sociale à l'Enfance et Services sociaux de secteur) et avec les familles dont ils peuvent connaître les difficultés.

Le service municipal de santé scolaire continue de fonctionner pendant la durée du confinement. Les services de la Ville et du CCAS sont mobilisés pour contribuer au repérage des situations complexes, en lien avec les services départementaux notamment et l'Education Nationale.

La Direction Petite Enfance du CCAS, est en lien avec la PMI.

Les services (DEJ, DESPE, DAT, DASPE du CCAS) effectuent une veille téléphonique auprès de familles qu'ils connaissent et pour lesquelles la situation de confinement peut s'avérer compliquée.

- **Femmes victimes de violence :**

Dès l'annonce du confinement, le Planning familial a alerté sur les risques de recrudescence des violences conjugales. Dix jours après le début du confinement, l'augmentation des violences conjugales était estimée à ~+ 30%.

Afin de renforcer les capacités d'accueil d'urgence, 3 logements équipés, ont été loués par la Ville et le CCAS et mis à disposition des associations spécialisées qui interviennent auprès des personnes victimes de violences : Le Planning Familial 38, Althéa/L'Appart', Le Rialto / Solidarités Femmes Miléna. Depuis le 26 mars. Ces logements complètent le dispositif d'urgence pour les femmes victimes de violence porté par la DDCS de l'Isère et notamment par la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité et sont gérés de manière opérationnelle dans ce cadre par le 115 de l'Isère. La DDCS a d'ores et déjà annoncé que ces trois logements seraient pérennisés à la sortie de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la préfecture a réquisitionné un hôtel pour permettre de prendre en charge femmes victimes de violence.

IV Proposer des mesures exceptionnelles

Soutien aux filières agricoles et alimentaires locales :

La mobilisation de la Ville est complète, aux côtés des plus fragiles, des ainé-es comme des forces vives qui portent le territoire tout au long de l'année.

Avec l'accord de la Préfecture, la Ville a pu rouvrir les marchés alimentaires et ainsi préserver les circuits de consommation locale tout en prenant des mesures sanitaires très strictes. Ainsi, les marchés se tiennent désormais dans un format réduit avec 5 étals au maximum par marché, l'affluence est encadrée avec 50 client-es simultanément au maximum par marché, un espace d'au moins 5 mètres entre chaque étal et un dispositif physique empêchant les client-es de s'approcher à moins d'un mètre des étals sont mis en place. Une personne habilitée par marché est présente pour s'assurer du respect des règles sanitaires.

Cette organisation est assurée par les services de la Ville et confortée par des agent-es de sécurité afin de garantir les mesures sanitaires strictes et ainsi préserver le maintien de cette offre. Suivant la fréquentation, l'organisation et le renforcement des équipes sont adaptés de semaine en semaine.

Les AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) continuent de fonctionner et les groupements d'achat sont particulièrement mobilisés : c'est le cas de la structure Au Local, située dans le secteur 5. Mangez Bio Isère, qui fournit habituellement la restauration collective en produits bio et locaux, s'appuie sur les groupements d'achats pour permettre aux productrices et producteurs de trouver des débouchés auprès des particuliers organisés collectivement.

La livraison à domicile est également en forte croissance et la Ville de Grenoble et la Métropole font connaître ces initiatives pour faciliter l'approvisionnement, en lien avec les territoires voisins membres du Projet alimentaire interterritorial : Grésivaudan, Trièves et Voironnais, Parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse, en lien étroit avec la Chambre d'agriculture :

- Un espace de ressources a été mis en place pour accompagner les productrices et producteurs locaux dans la mise en place de circuits alternatifs de distribution alimentaire sur le site de la Chambre d'agriculture
- Une carte interactive des lieux de vente de produits locaux a été réalisée et sera disponible très prochainement sur le site de la Ville.

Soutien aux associations et commerces :

La Ville et la Métropole ont pris conjointement des mesures de soutien très rapidement, dès le début de la crise, pour permettre de réduire la brutalité du choc des fermetures des commerces (suspension taxe de séjour, droits de voirie). La Métropole a édité un document récapitulatif disponible sur son site internet qui regroupe l'ensemble des soutiens de l'Etat, de la Région et de la Métropole et est mis à jour régulièrement.

Après une étude approfondie de la part des services municipaux, la Ville de Grenoble a également décidé de suspendre les loyers qu'elle percevait des commerces, associations et activités impactées par la crise, si ceux-ci en font la demande. Une fois la situation nationale rétablie, la possibilité d'exonérations totales ou partielles des loyers reportés sera étudiée au cas par cas, en fonction de la taille et de la situation financière de chaque entreprise ou association, ainsi que des aides existantes par ailleurs, pour protéger avant tout les petites structures plus fragiles et plus impactées par la crise.

Ces mesures ont été complétées par le lancement de deux outils en ligne pour soutenir les commerçantes et commerçants.

- Le premier outil est destiné à soutenir les commerces de première nécessité ouverts, avec la mise en ligne sur le site de la Métropole d'une carte qui recense l'ensemble des lieux ouverts. Les commerces de première nécessité proposant de la livraison à domicile y sont également répertoriés.
- Le second outil est une plateforme en ligne, de solidarité et de soutien aux commerçant-es qui ont dû cesser leur activité. Elle permettra à tous les Grenobloises et Grenoblois volontaires de soutenir leurs commerçantes et commerçants locaux via l'acquisition en ligne de bons d'achat anticipés. Ceci afin de soulager la trésorerie des commerces dans cette période difficile.

Suspension de tous les chantiers municipaux :

Afin de préserver au maximum la santé des agent-es municipales-aux et des employé-es des entreprises intervenant pour son compte, la Ville de Grenoble a décidé dès le 20 mars 2020 de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'ensemble des chantiers dont elle est maître d'ouvrage. Grenoble-Alpes Métropole a également suspendu jusqu'à nouvel ordre l'ensemble de ses chantiers sur la commune de Grenoble.

V Maintenir du lien et de la présence humaine, autrement (Culture, sport, entraide, créativité...)

Plusieurs fois par jour, la Ville propose sur sa page Facebook des contenus pour tous les goûts : sport, bien être, découvertes, cultures. En 3 semaines, l'audience de *Fête Comme Chez Vous* a franchi la barre du million d'utilisateurs atteints. A titre d'exemple, les ciné-goûters (films proposés au moment du goûter) rassemblent chaque jour plus de 500 familles, c'est plus que 2 salles de cinéma !

Participent à la programmation : les services de la Ville (bibliothèques, musée, muséum, service des sports), mais également le monde associatif, culturel et sportif, présent depuis le début : Voir ensemble, Cinémathèque, CCN2, Centre d'art Bastille, Batukavi, Théâtre Prémol, les associations sportives partenaires de l'OMS et plus récemment : Détours de Babel, Magasin des Horizons, Maison de l'image, Festival Ojo Loco, la Bobine, le Prunier sauvage, Retour de Scène, Mixarts, Beyti, les intervenant-es de l'Eté Oh ! Parc...

Bientôt, des master classes « Emergences* en ligne » proposés par des jeunes Grenoblois s'inviteront dans la programmation pour qu'ils s'expriment collectivement avec une approche créative sur l'expérience du confinement.

Le musée de Grenoble fait vivre ses collections en ligne, avec des ressources spécifiques pour les enfants.

De nombreuses enseignantes et enseignants du Conservatoire poursuivent l'enseignement en musique à distance auprès des élèves dont le niveau de pratique le permet.

L'inscription à la Numothèque (bibliothèque numérique développée par la Bibliothèque municipale de Grenoble) peut désormais être réalisée gratuitement depuis chez soi. Ce service propose des ressources importantes à des fins éducatives et de loisirs (livres numériques, films, musique, supports de formation...)

Afin d'accompagner les familles disposant de peu de ressources éducatives à leur domicile, la bibliothèque municipale et les Maisons des habitant-es mettent également au point un dispositif de prêt de livres. Ce dispositif est expérimenté sur le secteur 6 et pourrait être étendu. Les référentes familles des trois Maisons des habitant-es du secteur 6 sont mobilisées pour repérer les familles susceptibles d'être concernées. Les services de la Ville sont en lien permanent avec les associations grenobloises engagées pour la culture, l'éducation populaire, le sport, les solidarités, la coopération internationale : la crise sanitaire a une incidence majeure sur leurs activités et leur situation économique. La Ville y est évidemment très attentive et travaille, en complémentarité avec l'Etat et les autres collectivités, aux outils d'aide d'urgence à déployer pour les accompagner au mieux.

VI Anticiper le déconfinement progressif à venir

Aujourd'hui, le territoire grenoblois semble moins touché que d'autres grandes villes ou régions de France par la pandémie de COVID19. Pour continuer à éviter les drames humains et permettre à notre territoire d'envisager le déconfinement à venir dans les meilleures conditions, le Maire a ouvert une « cellule anticipation », qui se réunit chaque semaine.

La Ville de Grenoble souhaite articuler la gestion de l'urgence sanitaire au quotidien et l'anticipation de la période de la levée progressive du confinement, qui comprend la reprise de l'activité économique, le retour du dynamisme associatif, culturel et sportif grenoblois et l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Au-delà des mesures d'ores et déjà mises en œuvre, la collectivité est engagée dans la poursuite et le développement de certaines actions, l'anticipation des prochaines étapes et notamment le déconfinement progressif à venir.

Pour ce faire, elle agit et agira en articulation étroite avec la Métropole et en concertation soutenue avec l'ensemble de ses partenaires, en particulier l'État, le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les domaines d'intervention communs sont nombreux,

- à commencer par l'équipement en masques : la Ville de Grenoble assurera la distribution des masques acquis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes auprès des Grenoblois lorsqu'ils lui auront été livrés ; la collectivité est également en relation avec la communauté d'agglomération du Voironnais et la communauté de communes du Grésivaudan afin de définir collectivement, sous l'égide de l'ARS, les critères et modalités de leur distribution.

- pour ce qui concerne l'action sociale, les services de la Ville et du CCAS sont en relation régulière avec les équipes du Conseil départemental, Services Locaux de Solidarité, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile pour l'accompagnement des familles et des enfants ainsi que le repérage des situations complexes dans cette période de confinement. L'accueil des personnes en situation de grande précarité est travaillé, de manière étroite, avec l'État et la Métropole

- l'accueil des enfants des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire est assuré en dialogue très suivi avec l'Education nationale. Les modalités du déconfinement progressif nécessiteront une coopération tout aussi soutenue, afin d'en assurer la mise en œuvre en cohérence avec l'évolution des prescriptions sanitaires.

- le soutien à la vie économique grenobloise, pendant et après la crise, est travaillé en dialogue permanent avec la Préfecture de l'Isère (comme ce fut le cas pour l'adaptation des marchés), la Métropole (plateforme de soutien aux petits commerçants et artisans, valorisation des commerces ouverts et des circuits de distribution de produits alimentaires locaux dans le cadre du PaiT du grand bassin grenoblois, accompagnement des acteurs économiques au sortir de la crise sanitaire) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (déploiement des mesures de soutien au monde économique sur le territoire grenoblois).

- l'accompagnement de la vie culturelle et l'incidence du déconfinement progressif sur l'activité culturelle font l'objet d'un travail rapproché entre la Ville de Grenoble, l'État, la Région, le Département et la Métropole. La Ville ajuste de manière constante les modalités d'intervention de ses équipements culturels, notamment de la bibliothèque municipale et du conservatoire, en adéquation avec les prescriptions sanitaires.

- le plan de transport adapté, en coordination avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, tant durant la période de confinement concernant notamment l'identification des ayants droits du transport garanti 24h/24h, des Métrovélos et de l'accès privilégié à l'autopartage et l'organisation de contrôles coordonnés qu'après la période de confinement notamment en ajustant l'offre de service de mobilités au vu des décisions qui seront prises de

reprise progressive des activités, en développant des pistes tactiques nécessaires au respect des prescriptions sanitaires, qu'en assurant la distribution des masques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan d'action.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 21 avril 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE